Le recap' Opco



Qu'est-ce qu'un OPCO?

Un OPCO est un opérateur de compétences. C'est un organisme mis à disposition des petites et moyennes entreprises pour répondre principalement à des besoins de formation. Depuis 2019, les entreprises ont été divisées entre 11 opérateurs possédant chacun un secteur différent. La répartition a été réalisée pour mieux répondre aux attentes des entreprises et de leurs employés.

L'OPCO « 2i » pour qui?

L'OPCO 2i, anciennement Opcaim, Agefos-PME, Opca Defi, Opcalia, Opca 3+, est un organisme responsable de 4 grands secteurs :

- Industries chimiques
- Pharmaceutiques
- Secteur du papiers-cart
- Métallurgie

Comment fonctionne la prise en charge d'une action de formation ?

Les étapes de la demande sont multiples. Mais quelles sont les étapes de la prise en charge d'une formation pour chacun des acteurs ?

La demande de prise en charge (la P.E.C.) : Avant le début de la formation

LA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Formateur

Valide la session de formation et reçoit un mail indiquant que l'entreprise a reçu les documents.

Doit relancer son entreprise cliente pour s'assurer que les documents sont bien arrivés à l'OPCO 2i.

Ne démarre sa session de formation qu'à réception et validation de la PEC par Ganapati.

Ganapati

Génère les documents légaux dès la validation de la session de formation et les envoie dans un dossier individuel de formation comprenant : convention + programme + devis.

Ganapati contrôle la PEC et la valide.

Cela donne le feu vert au démarrage de l'action de formation.

Entreprise

Reçoit les documents légaux et les renvoie à l'OPCO 2i.

Puis lorsqu'elle a le retour de la demande de prise en charge, elle dépose celle-ci dans son tableau de bord Ganapati.



Avant d'aborder la facturation, il est important de préciser que les entreprises peuvent recourir à la subrogation de paiement.

Qu'est-ce que la subrogation de paiement?

C'est le paiement direct de la formation par l'OPCO compétent à Ganapati, et donc la possibilité pour l'entreprise de ne pas avoir à avancer les fonds. Dans le cas d'une subrogation de paiement, Ganapati facture donc directement l'OPCO.

• La facturation : Avant et après la formation

LA FACTURATION **Formateur Entreprise** Ganapati En cas de prise en charge Reçoit le paiement et un mail Facture le financeur de confirmation avec le totale de l'OPCO 2i et de subrogation de paiement, aucune action n'est à (L'entreprise et/ou l'OPCO 2i. numéro de la session de selon le choix de paiement). formation concernée. aucune action n'est A réception du paiement du effectuer. financeur, Ganapati procède au virement sur le compte autres Dans les cas, bancaire du formateur. l'entreprise paie Ganapati et reçoit le remboursement de ľOPCO.

Les OPCO s'assurent de l'exécution des actions de formation dans le cadre d'un contrôle de service fait. En cas de défaillance à ce contrôle, l'OPCO peut refuser de payer les frais de formation et les dépenses liées.

• Le contrôle de service fait : Pendant et après la formation

LE CONTRÔLE DE SERVICE FAIT			
Formateur		Ganapati	Entreprise
Doit établir ur réalisation de formation à l' l'entreprise.	l'action de f	Garant de la qualité de la formation avec la nouvelle certification « Qualiopi ».	Fournit les différents documents légaux (factures, relevés de dépenses) à l'OPCO 2i en cas de contrôle.

Vous pouvez prendre connaissance, grâce au lien ci-dessous, de la prise en charge financière des actions de formation par l'OPCO 2i en fonction de la branche professionnelle et du métier :

∑ financement l'OPCO 2i

trouver mon opco

prendre rendez-vous avec un conseiller Ganapati

